



## DÉCISION DU MAIRE N° 2026-08

### PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat présenté par la société « BC LABEL » pour la location et animation d'une borne mobile lors de la fête du village**

#### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** la délibération 2020/05-10 en date du 26 mai 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires mentionnées énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande Publique ;

**Considérant** la volonté d'organiser la fête du village destinée notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Considérant** le contrat de location présenté par la société « BC LABEL » prévoyant la location et l'animation d'une borne mobile, le vendredi 19 juin 2026 à partir de 18h aux abords de l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

#### Décide

**Article 1 :** Le contrat de location de matériel avec la société « BC LABEL » sis 2 chemin du Bout du Large 78540 Vernouillet, représenté par Aurélie Niang, sa commerciale, est accepté ;

**Article 2 :** Le détail de la location, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat annexé à la présente ;

**Article 3 :** Le coût de la prestation est arrêté à 1 188€ (mille cent quatre-vingt-huit euros) TTC ;

**Article 4 :** Les dépenses seront imputées au budget communal.

**Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 janvier 2026**



#### Le Maire

1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 29 janvier 2026  
Document rendu exécutoire le 29 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**